



**Contrat de carte à points
Amap Ferme d'Ysengrain**



CERNAY

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent **contrat d'engagement** est signé entre :

Le producteur	Le consom'acteur
Matthieu HERRMANN Ferme d'Ysengrain	NOM, prénom
6 Place du Gal Rapp	Adresse.....
68490 PETIT LANDAU	Code postal, commune
Mail : matthieu_herrmann@hotmail.fr Tel : 06.80 .00.54.95	Mail : Tél.

N° d'adhérent :

Membre de l'amaap Ferme d'Ysengrain : oui - non

Membre d'une autre amaap : oui - non

VALEUR DU POINT : 1.00€

Pour l'amaap Ferme d'Ysengrain, vous pouvez acquérir une carte à points d'une valeur mini de 10 points (soit 10.00€) et d'une valeur maxi de 60 points (soit 60.00€) sans date limite d'utilisation, et renouvelable sous conditions.

Attention: S'il suffit d'être adhérent de ThurAmap pour prendre une carte à points, seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'amaap Ferme d'Ysengrain pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de **Matthieu HERRMANN**

Etabli en 1 exemplaire à Cernay, le et signé par les parties :	
Le producteur	Le consom'acteur
(signature).....	(signature).....

